



Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

● L'école à 2 ans, c'est possible ? Oui à Varennes-le-Grand

Vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé mais il n'a pas encore l'âge voulu ! Eh bien, sachez que vous pouvez l'inscrire, de manière transitoire, à l'école de Varennes-le-Grand en attendant qu'il atteigne l'âge minimal requis (3 ans révolus) lui permettant d'intégrer l'école de Saint-Loup.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact auprès de la directrice de l'école de Varennes-le-Grand, Mme AMENDOLA au 03.85.44.21.01

COMPTE-RENDU DE REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt février deux mille dix-sept à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Lilia HURÉ, Sonia MORET, Frédérique TARTIER-JACOB, Joëlle CRELIER et Mrs Dominique REVILLOT, Jean-François LESSARD, Renaud SABATIER, Christophe BADOT, Henri LIEUTET, Fabrice CHEVILLARD, Daniel MOREIL et Francis DEBRAS

Absents excusés : Laëtitia FAVAUT excusée

Absents avec pouvoir : Isabelle JACQUIER pouvoir à Sonia MORET

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Personnel – Modification du tableau des emplois
2. Personnel – Coût horaire des travaux en régie
3. Energie – Groupement de commande – Signature nouveau contrat
4. Rénovation fenêtres école – Autorisation de réaliser les travaux et de demander des subventions
5. Crédit relais pour la réfection de la toiture du bâtiment Mairie-Ecole – Consolidation
6. BP 2017 – Etude des demandes de subvention
7. BP 2017 – Tarifs communaux – Détermination
8. Tarifs location salle des fêtes 2018
9. Mise à disposition de la salle des fêtes aux associations – Définition du terme « association »
10. Indemnités des élus – Modification de l'indice terminal
11. Questions diverses

1. Personnel communal – Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rapporte que certains agents sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade ce qui amènera une modification du tableau des emplois et précise que ces promotions impacteront le budget primitif 2017 à la hausse.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au nouveau tableau des emplois présentés pour peu que la commission administrative paritaire donne un avis favorable et accepte l'ouverture des crédits nécessaires au chapitre 012 – Charges de personnel du BP 2017.

2. Personnel – Coût horaire des travaux en régie

Monsieur le Maire rappelle que les travaux en régie doivent tenir compte du coût de la main d'œuvre lequel est calculé sur le coût horaire du personnel communal ayant participé à leur réalisation.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le coût horaire du personnel communal participant aux travaux en régie quel que soit le grade de l'agent au même tarif que 2016.

3. Energie – Groupement de commandes – Signature du nouveau contrat

Monsieur DEBRAS rappelle que la municipalité est membre du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre de la région Bourgogne, depuis le 06 octobre 2014.

La création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté nécessite la redéfinition du périmètre du groupement qui regroupera désormais huit syndicats.

Afin de continuer à bénéficier des services apportés par le groupement Bourguignon pour la fourniture d'énergie, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la collectivité en tant que membre au groupement Bourgogne Franche-Comté et autorise le Maire à signer l'acte constitutif.

4. Rénovation des fenêtres de l'école – Autorisation des travaux et demande de subvention

Monsieur DEBRAS souhaite la poursuite de la rénovation des fenêtres de l'école dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment scolaire, aussi, une 2^{ème} phase de travaux d'un montant de 12 189.70 € pourrait être réalisée. Elle comprendrait :

- la finalisation du remplacement des huisseries de la classe de CP (sanitaires, débarras et couloir) ;
- le remplacement des huisseries de la cage d'escalier menant à l'étage et celles de la partie bibliothèque et salle informatique installée sur cet étage.

Il est précisé que, cette année encore, ces travaux sont éligibles au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2017 (1^{ère} enveloppe) de l'Etat.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette 2^{ème} phase de travaux sur le budget primitif 2017 et sollicite le subventionnement de l'Etat au titre du fonds indiqué.

5. Crédit relais pour la réfection de la toiture du bâtiment Mairie-Ecole – Consolidation de l'emprunt

Il est rappelé aux élus que les travaux de réfection de la toiture du bâtiment Mairie-Ecole ont été financés par un crédit relais initialement porté à 101 000 €. Après tous les remboursements effectués, ce crédit s'élève désormais à 75 000 € et il doit être consolidé avant le 17 avril 2017.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de consolider le crédit relais ouvert auprès de la Banque Populaire sur une durée de 15 ans au taux de 1.05 % avec échéances trimestrielles constantes.

6. BP 2017 – Etude des demandes de subventions

Monsieur DEBRAS fait part aux élus des demandes de subventions reçues par des organismes extérieurs à la municipalité. Il rappelle également les subventions allouées en 2016 aux associations locales.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne subventionner aucune nouvelle association et fixe les subventions aux associations locales à l'identique de 2016.

Puis, il est étudié la demande particulière de l'association « La Tanière des P'tits Loups » qui sollicite une subvention pour la mise en conformité de leur Maison d'Assistants Maternels (MAM), située rue de Varennes.

Explications : le bâtiment « MAM » classé par les services de la préfecture en établissement recevant du public (ERP) de 5^{ème} catégorie devait, à ce titre, garantir au public toutes les conformités en matière de sécurité et

d'accessibilité. Aussi, Monsieur le Maire, responsable de l'ouverture de ce type d'établissement, a donc sollicité le passage des deux commissions préfectorales prévues pour vérification des équipements. Celles-ci ont permis de constater l'inadéquation de certains d'entre eux ainsi que l'absence d'un contrôle indispensable. L'association a donc dû financer les mises aux normes attendues d'où cette demande de subvention. Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis défavorable à cette demande considérant que la Maison d'Assistants Maternels ne constitue qu'un lieu de regroupement pour des professionnels de la petite enfance et que l'activité n'a donc rien d'associatif mais tient plus de l'entreprise.

7. BP 2017 – Tarifs communaux – Détermination

Monsieur DEBRAS reprend avec les élus les tarifs communaux appliqués en 2016 concernant le coût des fournitures scolaires par enfant, celui des concessions de terrain dans les cimetières et dans l'espace cinéraire et ceux de la cantine et de la garderie périscolaire.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire à l'identique les tarifs 2016.

8. Tarifs de la location de la salle des fêtes pour 2018

Après étude des tarifs appliqués pour 2017 et après délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2018 mais uniquement ceux de fonctionnement (sauf pour les associations).

9. Mise à disposition de la salle des fêtes aux associations – Définition du terme « association »

Après débat, ce point ne trouvant pas de justifications suffisantes, appui sera sollicité auprès de l'Association des Maires de France.

10. Indemnités des élus - Actualisation

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, actualise la délibération de 2015 relative aux indemnités des élus en ne faisant référence qu'à l'indice brut terminal et non à son montant pour pallier aux modifications induites par la modification du protocole sur le parcours professionnel de la fonction publique.

COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES

- Conseil d'école du 10 février 2017 – Rapporteur J. CRELIER

Après avoir donné le solde de la coopérative scolaire, fait le point sur les différentes sorties et activités passées ou à venir et transmis divers remerciements, notamment ceux à l'encontre de Mrs BEZY et BADOT pour leur intervention en tant que guide dans la visite de notre village, des travaux de sécurisation de la place Julien Chambion en faveur des enfants est exposée. Mme CRELIER décide donc de réunir la commission scolaire pour étudier la question.

- Syndicat des Eaux – Rapporteur H. LIEUTET

Présentation du rapport sur la recherche de nitrates et de bentazone. Rapport sur le débit des puits : il oscille entre 35 et 110 m³/h ce qui tend à prouver que certains d'entre doivent être bouchés. Le passage de caméras dans les différents drains a conforté cette hypothèse. Aussi, le nettoyage des drains pourrait être effectué par des hommes grenouilles : une étude de faisabilité est en cours. Il faut savoir qu'actuellement, il existe deux puits à l'arrêt aussi, si le débit devait continuer à baisser, ceux-ci pourraient être remis en fonction, pour peu que les taux de nitrates ayant conduit à leur fermeture soient redescendus et devenus conformes.

- Entente Plaine Sud du 15 février 2017 – Rapporteurs H. LIEUTET et D. MOREIL

Au cours de cette réunion, le point est fait sur les matériels existants, loués, utilisés et sur diverses perspectives de plannings d'utilisation de la nouvelle balayeuse de Lux et du Stabnet de Varennes. Mutualisation du marquage au sol et de stages pour les agents municipaux (CACES ou habilitations électriques). Exposé du projet de La Charmée qui souhaite transformer un espace actuellement enherbé disposant d'équipements souffrant de vandalisme en un terrain de boules avec tables et bancs en béton. M. MOREIL précise que cet agencement prendrait appui sur le travail des agents municipaux des Communes membres de l'Entente, sur celui d'entreprises privées et sur les agents municipaux de La Charmée dans le cadre de travaux en régie.

- SYDESL – Rapport d’activités 2015 – Rapporteur D. REVILLOT

Le syndicat compte 516 communes en milieu rural sur les 572 du département et peut s’appuyer sur 29 agents dont 14 pour la filière technique. La loi NOTRe ainsi que la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte ont nécessité une grande mobilisation du syndicat pour assurer une électricité de qualité et de prix équivalents en milieu rural comme en milieu urbain.

De nouvelles communes pourront bientôt être desservies en gaz naturel ou propane grâce à un nouveau schéma de développement de la distribution de gaz.

La cartographie des réseaux électriques, gaz, télécom et éclairage public, s’est enrichie de réseaux d’eau de plusieurs syndicats demandeurs.

Mise en place d’une alliance entre les 8 syndicats d’énergie de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté afin de mutualiser les projets, notamment pour la réduction des coûts d’énergie.

Réalisation d’un schéma de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques afin d’assurer l’itinérance à travers toute la Saône-et-Loire.

Mise à disposition des supports électriques aériens et de fourreaux à ORANGE afin de lui permettre une économie d’échelle dans l’extension de la fibre optique.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur DEBRAS fait part aux élus d’un courrier de la famille MARECHAL qui souhaite que le nom de leur grand-père, M. Louis MARECHAL, maire de Saint-Loup-de-Varennes de mai 1929 à mai 1945, puisse éventuellement être mis à l’honneur lors de la création d’une nouvelle rue, d’une place ou autre. Les élus n’émettent pas d’objections à cette sollicitation.

- Lors de la dernière réunion de conseil, M. SABATIER avait rapporté la doléance d’une des habitantes de l’impasse menant à la boulangerie qui se plaignait du manque d’éclairage public. Après vérifications, la voie est effectivement dans l’ombre, aussi, une solution pourrait être apportée par l’installation d’un mât solaire. M. LIEUTET doit se renseigner auprès du prestataire qui a fourni ce type d’éclairage pour le lotissement du Meix Pourcher.

- Mme HURÉ interpelle les élus sur l’existence d’un trou conséquent sur le bas-côté de la rue de la Saugerie. D’après la photo, M. LIEUTET avance que cela semble correspondre à l’emplacement d’un regard sur lequel manquerait la grille. Il s’en occupera. Mme HURÉ poursuit en indiquant que les employés de l’entreprise MERCEDES-BENZ utilisent la rue du Parc comme piste d’essai de leurs véhicules et que par conséquent la vitesse de ceux-ci est excessive et dangereuse. Un courrier leur sera adressé.

- M. BADOT porte à la connaissance du conseil l’existence de nids de poule importants qui se sont formés sur l’impasse Mallard. Il sera donc prévu de les reboucher avant le passage du point à temps à venir.

- Mme MORET informe les élus de la médiocrité de la réception télévisée sur différents quartiers de la commune. Apparemment, ces incidents sont concomitants à la réception d’un courrier d’une entreprise qui se proposait de régler les éventuelles perturbations liées au passage à la 4G ! Les services administratifs n’ont pas d’informations à ce sujet. A suivre

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

Le Maire

F. DEBRAS

